



Sélestat, le 1^{er} septembre 2019

A l'attention de
Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les Enseignants
de la circonscription de SELESTAT

NOTE DE SERVICE N°1

A quelques jours de la rentrée, je vous souhaite, au nom de l'équipe de circonscription, une année scolaire professionnelle riche, sereine et constructive. J'adresse un message de bienvenue aux personnels intégrant la circonscription, aux entrants dans le métier et aux professeurs des écoles stagiaires, lauréats du concours 2019 ; qu'ils soient assurés du soutien de leurs collègues et de celui de l'équipe de circonscription pour faciliter leur entrée dans le métier.

Cette année scolaire s'inscrit dans la continuité des priorités nationales. La circulaire de rentrée 2019 détaille les priorités pour l'année scolaire 2019-2020 :

<https://www.education.gouv.fr/cid142412/la-circulaire-de-rentree-2019-au-bulletin-officiel.html>

L'école maternelle, école de l'épanouissement et du langage

- Développer la sécurité affective à l'école maternelle
- Renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux
- Une priorité : l'enseignement structuré du vocabulaire oral
- Enrichir la formation des professeurs débutant en école maternelle

L'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves : une priorité nationale

- Des évaluations pour faire réussir les élèves
- Cibler des priorités stratégiques du CP au CM2
- Le dédoublement des classes de CP et de CE1 : un levier pour la réussite de tous les élèves
- Conforter l'enseignement précoce des langues vivantes étrangères

Un pilotage en soutien de l'action pédagogique des professeurs

- Une formation renforcée
- Des ressources d'accompagnement plus riches au bénéfice des professeurs
- La nécessaire mobilisation des cadres en appui des professeurs

Cultiver le plaisir d'être ensemble

- Respecter autrui
- Mieux accueillir les élèves en situation de handicap
- Développer l'éducation artistique et culturelle
- Assurer l'équité entre tous les territoires de la République

L'équipe de circonscription s'engagera à vos côtés dans ces priorités.

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale
Cathy CHARVET

Vous trouverez en pièces jointes les différents documents de rentrée que vous complétez et retournerez à ien.selestat@ac-strasbourg.fr

Pour le 6 SEPTEMBRE 2019 par voie électronique uniquement :

- le tableau « demande d'effectifs »
- le tableau « Jours de décharge des directeurs d'école »
Pour ceux qui bénéficient d'une décharge, précisez le nom du ou de la collègue qui assure votre décharge dans le semainier proposé.
- le tableau « numéro de téléphone portable en cas d'urgence »

Pour le 12 SEPTEMBRE 2019 par voie électronique uniquement :

- la fiche individuelle 2019/2020 (recto/verso)
- photographie de l'ensemble de l'équipe de votre école (trombinoscope nominatif)

RAPPELS DIVERS POUR TOUT LE RESTE DE L'ANNEE

- Les arrêts maladie, les demandes d'autorisation d'absence **accompagnées** des justificatifs médicaux, doivent impérativement parvenir **sous 48 heures**. Le cachet d'arrivée à l'IEN faisant foi. L'arrêt maladie ainsi que **la partie adresse où le malade peut être visité** doit être complété. Si une consultation, une hospitalisation s'effectuent dans un autre département que le Bas-Rhin, précisez-le. L'accord de cette absence ou de ce congé relève de la Direction Académique. **Chaque demande** de congé (maladie, maternité, congé supplémentaire de maternité) sera **accompagnée** du bordereau de transmission des congés que vous trouverez sur le site de la circonscription. **Chaque demande** d'autorisation d'absence (enfant malade, formation, examen, réunion syndicale, concours, ...) sera **accompagnée** du formulaire de demande d'autorisations d'absence, document également disponible sur le site de la circonscription. Il est impératif de respecter cette procédure au risque de voir la demande rejetée et de se voir retiré un trentième du salaire.
- Les directrices/directeurs sans décharge d'écoles de 2 et 3 classes bénéficieront de 10 journées de décharge. **Il est impossible de changer ces dates pour des raisons d'organisation.**
- Les directrices/directeurs sans décharge d'écoles seront destinataires d'un mail qui indiquera les quatre jours de décharge alloués à leur école dans le cadre de l'aide à la direction. Un message indiquera le nom de la personne qui vous remplacera ainsi que les dates retenues. **Il est impossible de changer ces dates pour des raisons d'organisation.**
- La formule à privilégier pour joindre l'IEN **est celle du courrier électronique** (boîte mail académique). Cet usage permet de **conserver une trace écrite**. Le téléphone est réservé **aux communications urgentes** (la circonscription compte près de 320 enseignants).
- **Vous voudrez bien jusqu'à 9 heures (sauf urgence) laisser la priorité téléphonique à la gestion du remplacement.**
- Les demandes de participation à un stage de formation syndicale seront envoyées pour justifier d'une absence à une animation pédagogique. Ces demandes seront également accompagnées d'un formulaire de demande d'autorisation d'absence. L'attestation de présence au stage devra nous parvenir obligatoirement à l'issue du stage de formation.
- Pour des questions d'organisation bien compréhensibles, nous souhaiterions que votre courrier annonçant votre participation à une RIS précise la formation qu'elle remplacera.

- Chaque document transmis à l'IEN comportera **une date d'arrivée dans l'école ainsi que la signature de la directrice ou du directeur.**
- Gestion des demandes d'absence d'élève : Dans un souci d'efficacité et de réactivité, vous voudrez bien nous scanner et nous adresser par mail dès réception toutes demandes d'autorisation d'absence pour les élèves (départ anticipé en vacances, réunion familiales...). Vous conserverez le document original, réponse vous sera adressée par mail. Précisez également sur ce courrier la classe dans laquelle est scolarisé l'enfant – son âge en maternelle car à 6 ans l'instruction est obligatoire.
- Vous trouverez sur le site de l'IEN de SELESTAT, les horaires relatifs à chaque école de la circonscription (à remettre aux ZIL et aux Brigades rattachés dans votre école).
- Prenez aussi le temps de faire un petit **passage à l'IEN pour récupérer votre courrier dans le casier école.** Les collectes groupées sont possibles (collègues qui redistribuent le courrier pris en charge à l'IEN).

Enfin et toujours dans le cadre du développement durable, privilégiez tous vos envois par la voie électronique.

Bonne reprise à toutes et à tous pour cette nouvelle année scolaire.

Enseignant	Émargement

Enseignant	Émargement